

Syndicat Intercommunal d'Aménagement  
Hydraulique de Trévoux et ses environs  
01600 SAINTE EUPHEMIE

## DELIBERATION SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 23 SEPTEMBRE 2020

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 32  
Présents : 26  
Pouvoirs : 0  
Votants : 26

Date de convocation du Comité syndical :  
Le 15/09/2020

Le 23 septembre 2020, le Comité syndical du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de Trévoux et ses environs, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc DESPRAT au siège du Syndicat.

Présents : Thierry DELAMARE, Stéphanie DI RUSCIO, Jean RAY, Jean-François CHANTELOUBE, Pascal CUNY, Fernand BERENGUER, Bruno HENRY, Gabriel AUMONIER, Gilles DUTREIVE, Michel BADOIL, André MUT, René AUCAGNE, Annie DAYET, Gilles DEMAISON, Didier ALBAN, Cédric FIEF, Christophe COTTAREL, Baptiste COLLET, Hervé ODET, Gérard POYET, Estelle MORIN, Thierry GROSSAT, David POMMIER, Sylvain PERRAUD (Remplaçant Christophe HENRY), Olivier PETIT (remplaçant Gilles CREMET), Brigitte FROMONT (Remplaçante Bernard REY).

Absents excusés : Gilles CREMET (remplacé par Olivier PETIT), Ghislaine LANDE, Bernard REY (remplacé Par Brigitte FROMONT), Christophe HENRY (Remplacé par Sylvain PERRAUD), Yann GALLAY, Bruno BERNARD (Métropole Lyon), Emeline BAUME (Métropole Lyon), Patrick DECEUR (CAVBS), Franck ZWISLER (CAVBS).

Secrétaire de séance : Baptiste COLLET.

### **OBJET : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offre (CAO) à caractère permanent**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de Trévoux et ses environs ;

Vu les résultats du scrutin ;

Conformément aux article L. 1414-2 et L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'Appel d'Offre se compose de l'autorité habilitée à signer les marchés du syndicat et de cinq membres du Comité syndical élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Une unique liste a été constituée.

### **La liste présente :**

NOM DES CANDIDATS	STATUT
M. Gabriel AUMONIER	TITULAIRE
M. Didier ALBAN	TITULAIRE
M. Bruno HENRY	TITULAIRE
M. René AUCAGNE	TITULAIRE
M. Michel BADOIL	TITULAIRE
M. Fernand BERENGUER	SUPPLEANT
M. Pascal CUNY	SUPPLEANT
M. Thierry DELAMARE	SUPPLEANT
M. Gérard POYET	SUPPLEANT
Mme Stéphanie DI RUSCIO	SUPPLEANT

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, Une seule liste ayant été présentée après appel des candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- **DE PROCLAMER** les délégués syndicaux suivants élus membres de la commission d'appel d'offre :

NOM DES CANDIDATS	STATUT
M. Gabriel AUMONIER	TITULAIRE
M. Didier ALBAN	TITULAIRE
M. Bruno HENRY	TITULAIRE
M. René AUCAGNE	TITULAIRE
M. Michel BADOIL	TITULAIRE
M. Fernand BERENGUER	SUPPLEANT
M. Pascal CUNY	SUPPLEANT
M. Thierry DELAMARE	SUPPLEANT
M. Gérard POYET	SUPPLEANT
Mme Stéphanie DI RUSCIO	SUPPLEANT

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20200923-2020C07

Affichage le : 29 SEP. 2020

29 SEP. 2020

A Trévoux, le 23/09/2020

**Le Président,**  
**David POMMIER**

